



A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres.



Air France



15/03/2026



MAL ETRE DES PERSONNELS DE L'EXPLOITATION AERIENNE ENCORE ET TOUJOURS PRESENT

Comme nous l'avions déjà signalé de nombreuses fois, bien avant même l'ouverture des négociations du nouvel accord, un nombre important de salariés demeure en situation de souffrance au sein de notre établissement.

Malgré les modules E-learning obligatoires sur le harcèlement destinés aux managers,
Malgré les campagnes d'information et d'affichage,
Malgré les ateliers et restitutions organisés par les Ressources Humaines,

La réalité du terrain reste inchangée : les situations de harcèlement moral et de pression managériale continuent de se multiplier et de nombreux signalements nous sont remontés.

Code du travail : Le harcèlement moral, défini dans l'article L. 1152-1 du code du travail doit être respecté dans notre compagnie.

Or les éléments suivants nous conduisent à constater une dégradation persistante des conditions de travail,

- Un manque d'empathie et des pratiques managériales inadaptées dans certains services générant une pression constante sur les équipes,
- Des réorganisations à tous les étages, un manque de visibilité et d'instabilité pour les salariés,
- Une multiplication des situations de burn-out, de souffrance au travail et des arrêts maladie,
- La surcharge de travail chronique, aggravée par le non-remplacement des départs et des priorités qui changent en permanence,
- Un climat de travail de plus en plus dégradé, conduisant à une perte de sens et une démotivation profonde des équipes.

Dans ces conditions, il devient légitime de s'interroger : comment les salariés peuvent-ils continuer à exercer leurs missions dans un environnement aussi dégradé ?

BATTONS-NOUS ENSEMBLE POUR QUE CELA CESSE

Sacha ROBERT
ORY



Thierry BERTOZZI
CDG



Vos représentants CFE-CGC
Le mail : isoacfecgcaf@gmail.com



Adhésion :-)